



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-499

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris /

75-2023-09-06-00001 - Arrêté du 6 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié portant désignation des membres de la commission de médiation « droit au logement/hébergement opposable » compétente sur le territoire de la Ville de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

75-2023-09-06-00001

Arrêté du 6 septembre 2023 modifiant l'arrêté
du 8 février 2023 modifié portant désignation
des membres de la commission de médiation «
droit au logement/hébergement opposable »
compétente sur le territoire de la Ville de Paris

**ARRÊTÉ DU 6 SEPTEMBRE 2023 MODIFIANT L'ARRETE DU 8 FEVRIER 2023 MODIFIE
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE MÉDIATION
« DROIT AU LOGEMENT/HEBERGEMENT OPPOSABLE »
COMPÉTENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 441-2-3, R 441-13 ;
Vu le décret n°2010-687 modifié du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
Vu l'arrêté du 8 février 2023 portant désignation des membres de la commission de médiation « droit au logement/hébergement opposable » compétente sur le territoire de la Ville de Paris ;
Vu l'arrêté du 5 avril 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 sus-visé,
Sur proposition du préfet, directeur de Cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 février 2023 susvisé est modifié comme suit :

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE :

• **Collège des services déconcentrés de l'État :**

Sont ajoutés les membres suppléants suivants :

Margaux DEROUES	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Rémy HOUTART	Préfecture de Police de Paris

Mylène DRIGO (DRIHL/UD75) n'est plus membre de la commission.

- **Collège des bailleurs et autres organismes :**

Farida BENKHOULA (ICF Habitat La Sablière) n'est plus membre de la commission.

- **1er collège des associations :**

Est ajouté le membre suppléant suivant, en tant que représentant des associations et organisations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Manon BONNARD	France Terre d'Asile (FTDA)
---------------	-----------------------------

- **2ème collège des associations :**

Est ajouté le membre suppléant suivant, en tant que représentant des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Clara PAPIAU	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
--------------	---

Est ajouté le membre suppléant suivant, en tant que représentant désigné par les instances de concertation mentionnées à l'article L115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

Nadine MILOKO	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
---------------	---

- **Article 2 :** Les membres suppléants supplémentaires mentionnés à l'article 1^{er} sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

Le reste sans changement.

- **Article 3 :** Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

- **Article 4 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

- **Article 5 :** Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible à l'adresse <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 6 septembre 2023

Le préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Signé
Marc GUILLAUME